



REGLEMENT INTERIEUR

A lire impérativement

LE CA PEYMEINADE en quelques mots (Fonctionnement, règlement, guide des adhérents)

Le CA Peymeinade est un club de cyclisme (VTT + route) régit par la Loi de 1901 des Associations à but non lucratif. L'ensemble de l'équipe dirigeante est composé de membres bénévoles.

1- L'ORGANIGRAMME

Le bureau directeur sera réactualisé prochainement :

- ✓ Président : Mr Yann CHIRIS
- ✓ Trésorière : Mme Jocelyne Boyer
- ✓ Trésorière adjointe : Mme Blandine Francheterre
- ✓ Secrétaire : Mr Eric Lopez
- ✓ Secrétaire adjointe : Mme Corine MURZEAU

Le conseil d'administration de 15 membres comprend en plus du bureau directeur :

- ✓ Mr Claude Boyer
- ✓ Mr Laurent Crommelinck
- ✓ Mr Nicolas Gaffory
- ✓ Mme Béatrice Gelin
- ✓ Mr Georges Ghibaud
- ✓ Mme Stéphanie Hostein
- ✓ Mme Sandra Ribero
- ✓ Mr Florent Pons

Les Entraîneurs diplômés (FFC ou d'état) :

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| ✓ Mr Gille Allongue | ✓ Mr Jean-Pierre Ferrier |
| ✓ Mr Maxime Agniel | ✓ Mr Philippe Florens |
| ✓ Mr Joris Bagnol | ✓ Mme Beatrice Gelin |
| ✓ Mr François Basile | ✓ Mr Florent Pons |
| ✓ Mr Claude Boyer | ✓ Mr Gaël Chambert |

Siège chez Mme BOYER Jocelyne (trésorière) - 53 chemin des Jacourets 06530 PEYMEINADE

TEL : Président : 07 61 02 07 27 - Trésorière : 06 99 02 99 38

Siret 795 042 605 000 35- Siren 795 042 605 - Code APE 9312 Z

Site : <https://www.capeymeinade.com/> & Email : clubcapeymeinade@gmail.com



2- COMMUNICATION

Informations par le Facebook du Club (résumés des compétitions, évènements passés ou futurs qui rythment la vie du club) : **CA Peymeinade VTT**

- Pour nous contacter par mail : **clubcapeymeinade@gmail.com**
- Pour les sorties route du Dimanche abonnez-vous au **Strava CA Peymeinade**
- Site Web : **<https://www.capeymeinade.com/>**

Nous communiquons principalement par Mail, il est important de nous communiquer une adresse valide (éventuellement plusieurs adresses en cas de plusieurs représentants légaux).

3- DEROULEMENT DES ENTRAINEMENTS

Les entraînements ont lieu le Mercredi (Ecole de Vélo + Club Compétition), le Samedi (Club Compétition) et le Dimanche (Sortie route adulte + Club Compétition).

- LE MERCREDI :

Ecole de Vélo (Loisir) + Club Compétition de 14h à 16h30 - 17h. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents avant 14h et après 17h. Ils devront signer une autorisation parentale s'ils désirent que leur(s) enfant(s) rentre(nt) seul(s) de l'entraînement.

Les parents devront obligatoirement informer l'entraîneur quand ils déposent et reprennent leur(s) enfant(s).

L'entraîneur devra posséder les coordonnées des parents, des enfants ou de la personne responsable, (cette personne s'engage à être joignable et disponible pendant les horaires d'entraînements) qu'il a dans son groupe et les parents celles de l'entraîneur (téléphone portable pour être joignable en cas de nécessité : problème météo, chute, communication urgente des parents).

Il procédera à la constitution des groupes et à l'appel. Il est le seul à décider des modifications de groupes. Les enfants sont répartis par groupe de niveau et d'âge.

Il définira un programme en fonction des objectifs à venir (passage de grades, compétition, randonnée...)

L'entraînement a lieu au Bike Park de Peymeinade, chemin de Peygros. Il sera déplacé à Saint-Cézaire (lieu de la Compétition du Club) en fin de saison.

En cas de chute, la conduite à tenir par les entraîneurs sera d'apporter les premiers soins à la victime, de prévenir les secours s'il y a lieu puis de prévenir les parents. Pour rappel, même si les accidents graves sont rares lors de la pratique du VTT en cross-country, les chutes sont fréquentes. Dans l'immense majorité des cas, elles ne nécessitent que peu de soins.

Chaque entraîneur se réserve le droit de modifier le lieu de l'entraînement : il aura à sa charge de prévenir l'ensemble des adhérents de son groupe.

Seuls les entraîneurs sont habilités à décider du changement de groupe de niveau de l'enfant.

Siège chez Mme BOYER Jocelyne (trésorière) - 53 chemin des Jacourets 06530 PEYMEINADE

TEL : Président : 07 61 02 07 27 - Trésorière : 06 99 02 99 38

Siret 795 042 605 000 35- Siren 795 042 605 - Code APE 9312 Z

Site : <https://www.capeymeinade.com/> & Email : clubcapeymeinade@gmail.com



- LE SAMEDI :

Uniquement pour les compétiteurs.

Il peut exceptionnellement être déplacé ou modifié : les compétiteurs seront systématiquement informés par SMS.

Il n'y a pas d'entraînement pendant les vacances scolaires sauf décision explicite des entraîneurs (informations par SMS, Mail, Facebook).

Des stages (Trial, DH, préparation spécifique compétition), des randonnées (loisir) peuvent-être organisés durant l'année. Les parents et enfants en seront informés à l'avance par mail, Facebook...

- LE DIMANCHE :

Sortie route organisée par Mr Boyer Claude avec toutes les informations sur le parcours à retrouver sur le Strava CA Peymeinade.

Il existe deux groupes de niveaux différents déterminés en fonction des volontés de chacun, le matin même.

Il est rappelé à tous les participants à la sortie du dimanche les règles de bonnes conduites (respect notamment du Code de la route) établies par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et du Sport avec la Fédération de Cyclotourisme : « Les bons réflexes pour rouler en groupe » disponible sur internet.

Le CA Peymeinade ne serait être tenu pour responsable d'un comportement inadapté.

4- LE MATERIEL

Le vélo doit être impérativement en bon état de marche, à savoir :

- ✓ Pneus gonflés
- ✓ Chaîne huilée
- ✓ Freins fonctionnels
- ✓ Vitesses réglées

L'enfant doit posséder sur lui un kit de réparation comprenant au minimum une chambre à air.

Le CA Peymeinade décline toutes responsabilités en cas de perte, vol, casse de matériel (vélo, téléphone portable...) durant l'entraînement.

L'entraîneur se réserve le droit de refuser un enfant pour non-respect des consignes.



TRES IMPORTANT : Compte-tenu de la fréquence des problèmes mécaniques rencontrés par nos entraîneurs avant même le début de l'entraînement (les enfants arrivant avec des pneus crevés, des dérailleurs non réglés, etc...) faisant prendre un retard parfois considérable à l'ensemble du groupe, il a été désormais décidé qu'avant chaque entraînement, le ou les parents et l'enfant devront se présenter à l'entraîneur pour un contrôle du vélo.

Ce dernier refusera tout enfant dont le vélo n'est pas en état de rouler.

Siège chez Mme BOYER Jocelyne (trésorière) - 53 chemin des Jacourets 06530 PEYMEINADE

TEL : Président : 07 61 02 07 27 - Trésorière : 06 99 02 99 38

Siret 795 042 605 000 35- Siren 795 042 605 - Code APE 9312 Z

Site : <https://www.capeymeinade.com/> & Email : clubcapeymeinade@gmail.com



5- LE CYCLISTE

Il doit avoir une tenue adaptée à la température extérieure.

Prévoir une protection type « K-way » en cas de temps menaçant ou pluvieux.

Il est impératif que le cycliste porte les protections suivantes :

- ✓ Casque
- ✓ Gants longs
- ✓ Lunettes
- ✓ Gourde (éventuellement barre de céréales)

6- ADHESION coût total 230 € tarif réduit à partir du 2ème (185.00€)

Le coût comprend la cotisation au club de 25 €, licence jeune 57 €, la tenue du club 90 €, et le reste participe à l'accueil de vos jeunes tous les mercredis sur environ 10 mois et 4 jours par mois.

Cette cotisation peut évoluer suivant le montant de la licence selon la catégorie.

Exemple, à partir de JUNIOR = 261€

Seuls les dossiers d'inscription complets seront acceptés (avec règlement intérieur et le paiement de la cotisation à l'ordre du CA PEYMEINADE) et rendus **au plus tard le mercredi 18/10/2023**

Votre enfant ne sera plus accepté à l'entraînement au-delà de cette date.

DOCUMENTS A FOURNIR

- ✓ Une copie du certificat médical portant la mention « **PRATIQUE DU VTT EN COMPETITION** » (obligatoire même si l'enfant ne fera pas de compétition) VALABLE 3 ans
- ✓ La fiche de renseignement complétée (ainsi que l'autorisation parentale remplie et signée)
- ✓ La fiche de commande des tenues
- ✓ Pour ceux qui bénéficient du PASS SPORT, vous devez impérativement nous fournir un code sous format numérique (photo ou scan). Aucun code écrit à la main ne sera pris en compte.

Une fois l'inscription validée aucun remboursement ne pourra être demandé quelle qu'en soit la raison.

Dorénavant, la demande de licence sera faite par chaque licencié, le club ne fera plus les démarches.



Pour procéder à la demande de licence :

- 1) Préparer les documents nécessaires à la demande (à numériser) :
 - Carte d'identité RECTO/VERSO en cours de validité ou passeport
 - 1 photo d'identité
 - 1 certificat médical portant la mention « PRATIQUE DU VTT EN COMPETITION » (obligatoire même si l'enfant ne fera pas de compétition) VALABLE 3 ans.
- 2) Attendre la date d'ouverture des demandes de licences (la date sera affichée sur le site du club en cliquant sur le lien suivant : <https://www.capeymeinade.com/documents-administratifs>).
- 3) Une fois l'ouverture lancée : se connecter sur le lien suivant : <https://licence.ffc.fr/>
- 4) Puis suivre la procédure « Pas à pas pour une demande de licence » présente sur le site du club dans les documents administratifs : <https://www.capeymeinade.com/documents-administratifs>

7- DROIT A L'IMAGE

Votre enfant sera susceptible d'apparaître sur des photos postées sur notre FaceBook, Site, etc...

Nous vous demanderons de signer (ou pas) une autorisation de diffusion de son image (document joint avec la fiche de renseignement)

Pour tout complément d'informations n'hésitez-pas à nous contacter.

Bien Sportivement !